

Les Lauréats de Québec

Hommage à des gens d'exception de la région

M^e Pierre Brun

L'homme providentiel d'Amina Lawal

MONIQUE GIGUÈRE

MGiguere@lesoleil.com

■ Le 25 septembre, la Cour d'appel islamique de Katsina (nord du Nigeria) acquittait Amina Lawal de l'accusation d'adultère et cassait la sentence de mort par lapidation prononcée contre elle 18 mois plus tôt, le 22 mars 2002. Une nouvelle accueillie avec soulagement par la communauté internationale, qui s'était mobilisée pour arracher à une fin aussi atroce cette jeune maman de quatre enfants. L'un des acteurs derrière cette éclatante victoire est un jeune avocat de Québec, cofondateur en 2002 de la cellule Québec d'Avocats sans frontières (ASFQ). En nommant M^e Pierre Brun son Lauréat de la semaine, LE SOLEIL a voulu reconnaître son rôle de premier plan dans l'acquiescement de la jeune Nigérienne et l'impact sur la Vieille Capitale de son implication dans un dossier qui a fait retentir son souffle à la moitié de l'humanité.

L'avocat de 38 ans ne cache pas son excitation en apprenant la nouvelle de l'acquiescement d'Amina au petit matin du 25 septembre. « Quand j'ai entendu "C'est gagné!" au bout du fil, j'étais fou de joie. Fou de joie! Absolument! répète-t-il en entrevue au SOLEIL. Il n'y a pas d'autre expression. »

C'est qu'il a été long ce mois entre l'audition devant le tribunal islamique de Katsina, le 27 août, où M^e Brun, portant la toge, a agi comme avocat de la défense aux côtés de M^e Hauwa Ibrahim et M^e Aliyu Musa Yawuri, et le jugement rendu le 25 septembre.

« Mon rôle durant le procès qui s'est déroulé en housa, la langue locale, a été d'alimenter les avocats: M^e Ibrahim, l'avocate attitrée d'Amina qui, en tant que femme, n'avait pas le droit de plaider devant un tribunal islamique, et M^e Yawuri, qui a pris la parole à sa place. On se passait des bouts de papier entre collègues. C'était très intense », relate-t-il.

À la fin des audiences, les cinq juges ont annoncé qu'ils ajournaient leur verdict au 25 septembre. C'est alors qu'a commencé l'attente pour l'avocat « sans frontières » de Québec.

M^e Brun raconte que dans les 15 premiers jours suivant l'audition, il était très heureux. Plein d'espoir. « Les cinq juges, tout au long de la journée du 27, nous avaient écoutés avec attention. S'étaient montrés respectueux et très intéressés. Ce qui était extraordinaire. Incroyable! J'étais très confiant », indique-t-il.

Les jours ont passé. La date du jugement approchait dangereusement. Le jeune avocat a commencé à avoir des sueurs froides. « Le doute s'est emparé de moi. Ça me rongait, confesse-t-il. Notre crainte, c'était que les juges islamiques ne reconnaissent que les arguments fondés sur le Coran et qu'ils écartent tous les arguments fondés sur les droits et libertés. »

Si bien que les défenseurs d'Amina ont commencé à se préparer à toute



M^e Pierre Brun a joué un rôle important dans la défense d'Amina Lawal.

éventualité. « En cas d'échec, on portait la cause devant la Cour d'appel fédérale. Ça ne faisait aucun doute. On traitait jusqu'au bout dans ce dossier-là, prévenait-il. Jusqu'en Cour suprême. »

La suite des choses a rendu inutile cette démarche devant les tribunaux laïcs du Nigeria. Amina a été acquittée par un tribunal islamique. Un dénouement spectaculaire. Presque inespéré.

« Ce qu'on a réussi, c'est de conjuguer la charia avec les droits et libertés fondamentales, se réjouit M^e Pierre Brun. On s'est rendu compte, en cours de route, qu'il y avait bien plus de ponts qu'on ne le soupçonnait entre le droit coranique et les droits de la personne. Sur ce plan-là, j'étais en terrain connu. Les droits et libertés, c'est ma spécialité. Ma tasse de thé. »

En matière d'aveux extorqués à un accusé, par exemple, M^e Brun a découvert que le principe qui veut que personne ne soit contraint de témoigner contre lui-même existait aussi, à peu de choses près, en droit coranique. « À partir de là, on a pu plaider qu'Amina, jeune paysanne complètement illettrée, n'avait pas été adéquatement instruite des conséquences de ses aveux, une des plus grosses charges retenues contre elle », note-t-il.

Au Nigeria, M^e Brun a fait deux rencontres qui l'ont profondément marqué. La première avec M^e Hauwa Ibrahim, l'avocate d'Amina Lawal. « Quand on est femme, musulmane, avocate et qu'on défend, par surcroît, des dossiers d'adultère dans ce pays, faut être coura-

geux. M^e Ibrahim faisait constamment l'objet de menaces de mort. C'est son courage à elle qui nous a soutenus. »

L'autre personne, c'est Amina Lawal, la jeune accusée de 32 ans. « La première fois que j'ai vu Amina en mars, elle était magnifiquement vêtue et portait la petite Wasila dans ses bras, se souvient-il. Ça m'a donné un choc et je me suis dit: "C'est pas possible que cette femme soit lapidée à cause de cette petite fille qu'elle tient contre elle." »

À la deuxième rencontre en août, il a trouvé une Amina fatiguée, épuisée. « Je dirais même qu'elle paraissait résignée, peut-être à cause de cette immense fatigue qui l'accablait. Elle était dépassée par les événements et s'en remettait entièrement à son avocate, M^e Ibrahim, et à Allah. »

M^e Pierre Brun, père de deux petites filles de 7 et 10 ans, l'avoue, la mission qu'il s'est donnée au Nigeria comportait des dangers. « La présence d'une trentaine de soldats armés jusqu'aux dents aux abords du tribunal est assez éloquent. Les risques de manifestations hostiles étaient présents et la tension palpable », acquiesce l'avocat de Grand-Allée.

UNE VOCATION TARDIVE

Paradoxalement, le jeune Brun, aujourd'hui ardent défenseur des droits humains, n'a jamais été un grand idéaliste. « Je n'ai pas ce genre de profil-là, avoue-t-il. J'ai toujours été profondément concerné par les droits et libertés, mais en termes d'implémentation réelle sur



PHOTOS LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLAS



En cas d'échec devant la Cour d'appel, M^e Brun avait comme à préparer matériel pour l'appel devant la Cour d'appel fédérale, tribunal à

M^e Brun reconnaît que le « regard international » a joué un rôle positif dans l'acquiescement d'Amina Lawal.

le terrain, je suis une vocation tardive. »

En fait, l'adolescent Pierre Brun, fils du constitutionnaliste Henri Brun, ne se destinait pas au droit. « Ça été un choix de dernière minute à la fin du collège avant d'entrer à l'université. Au départ, c'était la physique pure et la biochimie qui m'attiraient. Mais comme j'étais plus fort en sciences humaines qu'en maths, je me suis résigné au droit », lance-t-il un peu à la blague, en prenant soin d'ajouter que, depuis, le droit est devenu une passion.

Quand il fait le bilan de son intervention dans le dossier d'Amina Lawal, l'avocat « sans frontières » voit dans cet acquiescement un premier pas vers l'arrêt des peines de mort pour adultère en terre musulmane.

« Les juges n'ont pas acquitté Amina à cause de la pression internationale ou pour sauver la face. C'est une décision importante qui va faire jurisprudence. Qui va amener les tribunaux islamiques à interpréter de façon plus libérale le droit coranique et où! ça va éviter d'autres condamnations à mort », est convaincu le juriste, qui prétend que ce n'est pas en niant l'islam qu'on va faire évoluer les tribunaux musulmans vers un plus grand respect des droits humains.

Encouragé par sa victoire, M^e Pierre Brun se prépare maintenant à défendre deux autres Nigériennes accusées d'adultère. Il s'agit du couple Fatima Usman et Ahmadu Ibrahim. Un départ fulgurant pour la jeune section Québec d'Avocats sans frontières.

À l'école, Pierre Brun se destinait plutôt aux sciences qu'au droit